

L'ASSASSINAT DU COMMANDANT ARNAUD EN 1870. N'EST-CE PAS MARIANNE QU'ON ASSASSINE ?

—
Bruno BENOIT

Bruno BENOIT

*Institut d'études politiques de Lyon
Centre Pierre Léon*

Dans le IV^e arrondissement de Lyon, sur le plateau de la Croix-Rousse, existe une place Commandant Arnaud dont la plaque ne fournit aucune indication sur l'identité du personnage et sur la raison pour laquelle la ville de Lyon lui a donné un nom de place et de groupe scolaire. *Trois Histoire des noms de rues* de Lyon permettent d'éclairer un peu mieux la personnalité du commandant Arnaud :

– Commandant du 12^e bataillon de la Garde nationale. Né à la Croix-Rousse le 30 mars 1831. Assassiné au Clos-Jouve par des émeutiers le 20 décembre 1870. Attribué le 8 août 1890¹.

– En décembre 1870, le bruit courut qu'abandonnées de l'armée de ligne, les légions du Rhône avaient été anéanties au combat de Nuits. Saisissant ce prétexte, un mouvement insurrectionnel fut lancé par l'Internationale en vue de s'emparer du pouvoir. Les émeutiers voulurent mettre à leur tête Antoine

1 - VANARIO (Maurice) et HOURS (Henri), *Les rues de Lyon à travers les siècles (du XIV^e au XIX^e siècle)*, Lyon, Éd. lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1990, p. 19.

2 - Cette salle s'est appelée par la suite salle de la Perle et était située au 8, place de la Croix-Rousse.

3 - BRUN DE LA VALETTE (René), *Lyon et ses rues*, Lyon, Aux Éditions du fleuve, 1969, p. 97-98.

4 - BOUCHARD (G.), *Le professeur Godillot présente la fabuleuse histoire des rues de Lyon*, Planoiseau Éditions, 1992, p. 8. Cette histoire est une bande dessinée dont je n'ai reproduit que le texte principal et non les dessins et les « bulles » secondaires sans intérêt pour le récit.

Arnaud, chef d'atelier républicain et commandant du 12^e bataillon de la Garde nationale. Ayant refusé, il fut traîné dans la salle Valentino² et condamné à mort après un simulacre de jugement. On le fusilla le 20 décembre 1870 au Clos-Jouve, mais son courageux sacrifice permit l'intervention des forces de l'ordre. La municipalité adopta ses trois enfants et attribua une pension à sa veuve. On lui fit des funérailles officielles, très imposantes, auxquelles assista Gambetta³.

– Lors du combat de Nuits (1870), les légions du Rhône furent anéanties. Des communards profitèrent de cette défaite pour tenter de renverser le conseil municipal. Ils demandèrent au commandant Arnaud de prendre la tête de l'insurrection, mais celui-ci leur tint tête ! Il fut alors exécuté. Ses derniers mots furent... Vive la République⁴.

Ces trois références, en mettant en scène un véritable héros lyonnais, le commandant Arnaud, sont porteuses de nombreuses représentations qui peuvent être lues de la manière suivante :

– étant né à la Croix-Rousse, quartier populaire devenu le quartier lyonnais par excellence – n'est-ce pas la colline des canuts ? – il est un vrai Lyonnais,

– étant chef d'atelier, c'est-à-dire canut, activité qui est à l'époque l'activité économique lyonnaise dominante et caractérisant le mieux le peuple de Lyon, il est un représentant de la profession qui, dans l'histoire lyonnaise, s'est toujours soulevée contre les injustices,

– étant marié et père de trois enfants, Antoine Arnaud est un citoyen respectable qui, par sa vie familiale et professionnelle, peut être présenté comme un modèle de réussite sociale,

– étant élu commandant du 12^e bataillon de la garde nationale, il semble être une notabilité de la Croix-Rousse,

– étant républicain, ne le dit-il pas avant de mourir – attitude que Gambetta reconnaît en lui donnant l'onction républicaine en assistant à son enterrement le 22 décembre –, Antoine Arnaud est un partisan de la toute jeune troisième République,

– ayant une conduite exemplaire et héroïque – ne refuse-t-il pas de marcher contre le pouvoir municipal avec les émeutiers internationalistes ou communards, considérés comme de véritables traîtres puisque la France est en guerre avec les Prussiens ? – Arnaud est un parfait patriote.

Cette image du bon commandant Arnaud, bon Croix-Roussien, bon canut, bon chef d'atelier, bon père, bon mari, bon républicain, bon Français et bon patriote, il ne manque plus à cette liste que bon chrétien mais cela est difficilement compatible avec l'étiquette de bon républicain, est donc une représentation intemporelle du bon Lyonnais, modéré, responsable, travailleur, respectueux des lois face aux exagérés de tous bords, aux rouges, aux irresponsables et aux révolutionnaires qui le plus souvent sont des étrangers et qui ont toujours contribué aux malheurs de Lyon. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1890 le maire de Lyon Gailleton fasse le choix, en pleine période de républicanisation de la France – le centenaire de la Révolution vient d'avoir lieu et celui de la Première République se prépare – du nom du commandant Arnaud pour désigner une place croix-roussienne non loin de la résidence où habitait le commandant Arnaud, rue Dumont-d'Urville.

L'imaginaire mémoriel lyonnais, celui des autorités et celui de la majorité des Lyonnais qui condamnent l'agitation permanente qui règne à Lyon depuis août 1870, reconstruit à l'envi le syndrome Châlier, cet exagéré qui a voulu faire la révolution sociale et instaurer la répu-

blique des sociétés populaires en 1793. Chalier n'a-t-il pas à cette occasion menacé Lyon dans ce qu'il a de plus cher, le travail et la richesse ? N'a-t-il pas été responsable de la guerre civile qui a ouvert la porte au décret « Lyon n'est plus » et au martyrologe ? Les internationalistes qui ont arboré le drapeau rouge sur le clocher de l'hôtel de ville le 4 septembre 1870 sont donc bien les héritiers de Chalier. Arnaud, le bon Lyonnais de 1870, n'a-t-il pas, en refusant de prendre la tête des émeutiers, renouvelé individuellement le geste des Lyonnais qui se sont soulevés collectivement en 1793 contre l'arbitraire ? En 1870, Arnaud, le canut croix-roussien doté ainsi d'un double brevet de « lyonnitude », sauve Marianne des griffes des ennemis de la république. Son attitude témoigne, avec plus de soixante-dix ans de décalage, qu'en 1793, les Lyonnais ne s'étaient pas soulevés contre la république, mais bien déjà pour sauver la république, celle qu'ils apprécient, modérée et respectueuse des libertés locales. Arnaud est héroïsé en tant que digne héritier de l'esprit de résistance des Lyonnais de 1793⁵ !

Cette affaire, sans avoir le retentissement de celle d'Hautefoy étudiée par Alain Corbin⁶, permet à la mémoire lyonnaise de se ressourcer aux événements de 1793 et d'entretenir son imaginaire politique fait de peurs, celles du rouge, du révolutionnaire, des « Chalier »⁷, imaginaire qui occulte, volontairement ou non, les blancs tout aussi dangereux pour Lyon. L'assassinat du commandant Arnaud devient ainsi une étape dans l'édification de l'identité politique lyonnaise, c'est-à-dire de l'image que Lyon veut donner de lui-même car correspondant, selon la représentation que ses élites se font de la ville et de ses habitants, à ce qui convient le mieux pour Lyon sur le plan politique.

— QUE S'EST-IL PASSÉ LE 20 DÉCEMBRE 1870⁸ ?

Le mardi 20 décembre 1870 à 10 h 45, Antoine Arnaud, demeurant 2, rue Dumont d'Urville, en entendant le clairon retentir, sort de chez lui en tenue de commandant du 12^e bataillon de la garde nationale. Il est armé d'un sabre et de deux revolvers. Il lit alors une lettre qu'on vient de lui remettre et qui semble le contrarier et l'énerver. On peut supposer qu'elle l'informe de ce qui est arrivé au commandant Chavant du 10^e bataillon de la garde nationale, lui aussi croix-roussien et chef d'atelier. Ce dernier a été pris à partie, devant la mairie du IV^e arrondissement, par un groupe de manifestants des deux sexes qui auraient jeté son képi à terre, l'auraient souffleté et entraîné à l'intérieur de la salle Valentino. Le commandant Arnaud part alors dans cette direction.

Il faut dire que depuis 9 heures une réunion se tient salle Valentino, haut lieu croix-roussien où se tenaient déjà sous l'Empire des réunions à caractère socio-politique souvent interdites⁹. Il est vrai que depuis le début de la guerre, la salle Valentino est devenue une véritable tribune pour tous ceux qui critiquent la situation politique et militaire. Cette réunion fait suite à celle de la veille qui a commenté la bataille de Nuits (18 décembre 1870) où les légions du Rhône se sont illustrées tout en ayant subi de lourdes pertes face aux Prussiens¹⁰. La réunion est présidée par Jean-Pierre Bruyas, 53 ans, balancier à Lyon et est animée par Christophe Deloche, 42 ans, chauffeur mécanicien à Lyon et Guillaume Chol, 40 ans, cordonnier et ex-officier de paix après le 4 septembre à Lyon¹¹. Dans le plus grand tumulte, les présents discutent de l'arrivée imminente des Prussiens, des sacrifices des

5 - BENOIT (Bruno), « De l'identité politique lyonnaise (1792-1905) » dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1997, n° 3, p. 494-513.

6 - CORBIN (Alain), *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990, 204 p.

7 - Terme générique pour désigner CHALIER et ses amis.

8 - La liste des récits d'époque évoquant cette affaire est importante :

- ANDRIEUX (Louis), *La Commune de Lyon en 1870 et en 1871*, Paris, Perrin, 1906, 297 p.

- BENOÎT (Joseph), *Confessions d'un prolétaire*, Paris, Éd. sociales, 1968, 310 p.

- CRESTIN (Docteur), *Souvenirs d'un Lyonnais de 1857 à 1871*, Lyon, Decléris, 1897, 370 p.

- SIMON (R.), *Les émeutes de la Croix-Rousse : IV - L'assassinat du commandant Arnaud*, manuscrit, n.p., 1914, archives privées.

L'auteur fait référence à des témoignages recueillis de la bouche de personnes ayant assisté à la scène ou auprès de la famille.

- *Six mois de drapeau rouge à Lyon*, Lyon, P.N. Josserand, 1871, 101 p.

- TRUQUIN (Norbert), *Mémoires et aventures*

d'un prolétaire à travers la révolution, Paris, Maspero, 1977, 278 p.
- VALIN (Pierre), *Mémoires d'un citoyen concernant les événements de Lyon en 1870-1871*, Lyon, Lepagez, 1877, 144 p.

9 - Archives municipales de Lyon, 12 46, *Sociétés, associations ouvrières et politiques*, 1788-1870. Le 6 juillet 1870, six tisseurs, selon la loi sur les réunions de 1868, déclarent au préfet du Rhône tenir une réunion dans la salle Valentino à 8 h et demi du soir sur le thème « Le mouvement social au XIX^e siècle ». Le commissaire spécial répond : « Je pense qu'il n'y a pas lieu de laisser faire une conférence sur un sujet qui peut embrasser toutes les questions de la politique actuelle ».

10 - Des rumeurs circulent à Lyon à partir du 19 décembre indiquant que les légions du Rhône ont été envoyées à la boucherie du fait d'un chef incapable et d'un manque d'armes et que les troupes de ligne n'ont pas cherché à les aider.

11 - Archives départementales du Rhône (ADR), 2RH, 8^e division, 1871, dossiers Bruyas, Chol et Deloche.

enfants du Rhône alors que d'autres départements se sont montrés moins patriotes, des responsabilités des autorités lyonnaises et déclarent refuser que des hommes mariés, ce que les pouvoirs publics locaux semblent avoir décidé, partent avec les 3^e et 4^e légions en train d'être formées. Ils vont jusqu'à parler de réaction et de trahison des autorités et préféreraient brûler Lyon plutôt que de la laisser aux calotins¹². Ils décident donc de marcher sur l'hôtel de ville pour y remplacer le maire Hénon et le préfet Challemel-Lacour par Garibaldi et Cluseret, seuls capables, selon eux, de défendre Lyon face aux Prussiens, voire de gagner la guerre. Pour avertir la population, les responsables font retentir le clairon et envoient des délégués¹³ pour aller sonner le tocsin à Saint-Eucher, Saint-Augustin et à Saint-Denis, ce qui pousse les gardes nationaux à sortir de chez eux en armes et à venir aux nouvelles place de la Croix-Rousse. Il est aussi décidé d'aller chercher les commandants du quartier afin qu'ils battent le rappel et encadrent la marche insurrectionnelle sur l'hôtel de ville. Ils trouvent à la mairie le commandant Chavant qui refusant de prendre la tête de la marche sur l'Hôtel de ville est donc molesté et entraîné à l'intérieur de la salle Valentino.

Vers 11 heures, au moment où le commandant Arnaud débouche sur la place de la Croix-Rousse, l'agitation qui y règne et le tumulte autour de la salle Valentino, où les gardes nationaux ont reçu des cartouches pour charger leurs fusils¹⁴, sont à leur comble. Arnaud cherche à se renseigner sur le sort du commandant Chavant auprès des hommes et des femmes présents qui, au courant de ce qui se passe à l'intérieur de la salle Valentino, lui demandent de prendre la tête de la Garde nationale pour marcher sur l'Hôtel de ville. Devant

son refus, il est bousculé. Il heurte le trottoir, roule à terre, reçoit des coups de toutes sortes, se relève, mais a perdu son sabre. Il cherche à se dégager en traversant la place en direction de la rue du Mail. La foule le rattrape. Il dégaine alors un de ses pistolets et des coups de feu partent¹⁵. La foule s'empare de lui – seule une jeune fille, Marie Isoard, qui a travaillé chez Arnaud essaye de le protéger, mais en vain –, le frappe au visage et le traîne sanglant à l'intérieur de la salle Valentino. Là, on l'assoit à côté de la tribune où Chol montre les armes saisies en criant : « Le lâche, il a tiré sur le peuple ». En écho, les présents répondent : « À mort, fusillez-le ». Un procès sommaire commence pendant lequel Arnaud ne peut s'exprimer, Deloche tenant le rôle d'accusateur, Bruyas se taisant et Chol excitant la foule. La sentence tombe au bout d'une dizaine de minutes : coupable, donc fusillé.

Entre 12 h. 30 et 13 heures, le commandant Arnaud, fortement encadré par des gardes nationaux des 10^e et 12^e bataillons, sort de la salle Valentino. Il est en tête du cortège encadré par une trentaine d'hommes où l'on distingue Deloche et Chol. Derrière, habillées de noir, couleur du deuil, et déployant des drapeaux rouges et noirs, des femmes, épouses et ouvrières de la cartoucherie de Cuire que Deloche a débauchées le matin même, ferment la marche. Le cortège, grossi en route de badauds et autres curieux, dont des enfants, emprunte le boulevard de la Croix-Rousse. Un premier arrêt est fait à la hauteur de la gare du chemin de fer de Sathonay où des gardes nationaux et des officiers en poste assistent à la scène sans réagir. Il en est de même lors du deuxième arrêt à la hauteur de la mairie sur le boulevard où se trouvent pourtant stationnés des hommes du 12^e bataillon ! Seul un médecin en tournée dans le quartier, le doc-

teur Jantet¹⁶, demande que l'on relâche Arnaud car « entre Croix-Roussiens on ne se fusille pas »¹⁷.

Le cortège exécutoire reprend sa route jusqu'au Clos-Jouve, un terrain de manœuvres distant de la salle Valentino d'un peu plus d'un kilomètre, où les meneurs, repoussant femmes et badauds, placent Arnaud à dix mètres d'un mur et forment un peloton d'exécution de onze hommes. Le commandant Arnaud enlève alors sa tunique, son gilet, son foulard et son képi et crie : « Vive la République ! Vive Garibaldi ! ». Deloche demande alors aux présents si la grâce doit lui être accordée, le « Non » l'emportant, la sentence est exécutée dans le plus grand désordre. Arnaud tombe à terre, mais il n'est pas encore mort, il se tourne, lève un bras et est achevé d'un coup de fusil derrière l'oreille. Il doit être environ 13 h. Douze balles ont été tirées. La foule remonte alors vers la place de la Croix-Rousse et se disperse. Le corps du commandant Arnaud gardé par un garde national gît au Clos-Jouve jusqu'à 14 heures, heure à laquelle il est ramené sur un brancard à la mairie où il est examiné par le docteur Antoine Fonteret.

Le rapport du docteur Fonteret recense cinq blessures dont une au nez faite avec une arme piquante et quatre faites par des projectiles dont une derrière l'oreille gauche, celle-ci ayant entraîné la mort immédiate : « Au niveau de l'apophyse mastoïde, une plaie arrondie, dirigée obliquement de bas en haut, de dehors en dedans, donne issue à du sang et à des débris d'os et de pulpe cérébrale. Le temporal fracturé dans sa partie inférieure et postérieure est largement ouvert de manière à permettre l'introduction du doigt dans la boîte osseuse au milieu de la masse cérébrale. Cette plaie est évidemment l'ouverture

d'entrée d'un projectile dont la sortie s'est effectuée au sommet du crâne »¹⁸.

Les riches archives civiles et militaires¹⁹ nous livrent de nombreux témoignages plus divers, et parfois contradictoires, les uns que les autres. Plus de cent personnes ont été arrêtées, de nombreux interrogatoires ont eu lieu, il y a eu quarante-cinq inculpés dont un certain nombre était en fuite, parmi eux Chol et Bruyas. Malgré l'abondance de récits sur cette journée du 20 décembre, nous ne saurons jamais ce qu'il y avait d'écrit sur le message et si Arnaud a tiré sur la foule ou s'il a tiré en l'air pour se dégager. Qui a prononcé la sentence de mort à la salle Valentino ? Quand Arnaud a-t-il reçu un coup d'arme piquante et par qui ?²⁰ Qui a tiré la balle mortelle derrière l'oreille ?²¹

Qu'importe, la justice a tranché ! Douze condamnations, quatre à mort dont trois par contumace. Cependant certains doutes peuvent exister. Outre, les indications socio-politiques peu favorables des agresseurs qui n'ont pu jouer qu'en leur défaveur lors du procès devant un tribunal militaire en mars-avril 1871 et ce, en pleine Commune de Paris, il y a aussi l'affaire Bouveret/Suque qui révèle la difficulté à savoir qui a fait quoi en ce mardi 20 décembre et la fragilité du témoignage humain. Les témoins désignent un dénommé Suque comme ayant tiré sur le commandant Arnaud. L'enquête prouve que Suque a bien sonné le tocsin, mais que ce sourd, plus curieux que dangereux, a bonne réputation et qu'il n'a pu perpétrer un tel acte. En revanche, un certain Bouveret, un ouvrier tisseur au lourd casier judiciaire et à la réputation plus que mauvaise, s'est fait appeler Suque et a ainsi fait porter la responsabilité de son geste sur le pauvre vrai Suque ! Vite l'enquête rétablit la vérité, Suque est acquitté et Bouveret condamné à mort par contumace en 1871. Mais ce n'est qu'en 1877 à Ample-

12 - SIMON (R.),
op. cit.

13 - Parmi eux, il y a TRUQUIN (Norbert), op. cit., p. 171, qui parle de « levée en masse ».

14 - *Ibidem*.

15 - Norbert Truquin, qui n'était pas présent sur les lieux, mais qui tiendrait ce récit de son compagnon de cellule, acteur de la deuxième scène décrite, donne une version différente, op. cit., p. 171-173. Arnaud aurait voulu entrer de force dans la salle Valentino, mais le garde l'aurait jeté à terre ; c'est à ce moment qu'Arnaud aurait pris son revolver et tiré sur un autre garde national qui refusait de lui obéir. Ce dernier aurait dévié le revolver d'un coup de baïonnette et renversé Arnaud. Ce récit est confirmé par les dossiers des ADR, 2RH, 8^e division, dossier Masson.

16 - Le docteur Jantet est le rédacteur du journal *Le drapeau rouge* qui cesse de paraître deux jours plus tard en guise de protestation. SIMON (R.), op. cit., fait remarquer que des témoignages soulignent que la présence du docteur sur les lieux est suspecte.

- 17 - ADR, 2RH 8^e division, dossier de Benoîte Brun, une des meneuses de la manifestation des femmes. Acquittée.
- 18 - ADR, 2RH 8^e division militaire, 1871.
- 19 - ADR, 4M 223 et 2RH 8^e division militaire, 1871, affaire Arnaud (trois cartons).
- 20 - SIMON (R.), *op. cit.*, précise que c'est un certain Masson, garde national, qui l'aurait frappé d'un coup de baïonnette au visage qui lui laboure le nez.
- 21 - ADR, 2RH 8^e division militaire, dossiers Boyer et Ballas. Est-ce le jeune Émile Boyer, 14 ans qui, arrêté, nie ce fait, tout en accusant d'autres protagonistes ? Il sera rendu à ses parents, sa famille étant de bonne moralité. François-Marie Ballas dit Balle, 20 ans, tisseur à Lyon, en fuite, n'est arrêté qu'en avril 1871. Il reconnaît avoir tiré sur Arnaud pour écourter son agonie, mais ce n'est pas lui qui tira le coup derrière l'oreille. Il est exécuté le 2 octobre 1871. Serait-ce alors Deloche que tous les accusés disent avoir vu tirer ?
- 22 - TRUQUIN (Norbert), *op. cit.*, p. 172.

puis (Rhône), commune pourtant proche de Lyon, que la gendarmerie arrête Bouveret employé comme ouvrier agricole.

Si la justice a condamné les meneurs, les fusilleurs du commandant Arnaud, elle n'a sûrement pas éliminé tous les internationalistes et encore moins les Communards, le drapeau rouge continuant à flotter et une Commune ayant même lieu à Lyon, au quartier de La Guillotière, à la fin avril 1871. Pour les défenseurs de la République, troisième du nom, le sacrifice d'Arnaud est utile pour dénoncer la violence et la sauvagerie des ennemis du nouveau régime, ce que Gambetta a bien compris en venant à son enterrement, mais en tout cas il n'a pas été suffisant pour empêcher la guerre civile du printemps 1871. C'est pour cette raison que Norbert Truquin pense, de son côté, que le commandant Arnaud n'a été qu'un « bouc émissaire dans toute cette affaire », les autorités utilisant ce crime pour réprimer les « faiseurs de manifestations » et qui plus est partisans de la guerre²²!

Après cette incursion dans le récit où s'entremêlent, dans les circonvolutions de la mémoire individuelle des témoins et dans la mémoire collective lyonnaise, images, représentations et imaginaire et qui, de ce fait, ne sont pas faciles à démêler, l'image d'Arnaud qui transcende toutes les autres est celle du « brav' commandant Arnaud » tombant sous les balles des barbares rouges à la solde de la Prusse en criant « Vive la République ». À partir de là, l'imaginaire municipal lyonnais républicain s'en empare et en fait un héros, un juste, que la III^e République honore, car il aime l'ordre comme la République, respectueux de la loi républicaine, loin du complot blanc henriquiniste ou de la guerre civile rouge internationaliste. En donnant son nom à une place, la municipalité marque son territoire au même

titre que la statue de Marianne cherchera dans les années 1890 à donner à Lyon du sens républicain. Marianne et Antoine (Arnaud), son sauveur, forment un parfait couple républicain uni sur la colline de la Croix-Rousse, érigé en haut lieu de l'identité locale. Enfin, les différentes parties, aussi bien les autorités que l'opinion lyonnaise au travers des journaux, colportent sur les agresseurs des représentations non innocentes. Les assassins du brave commandant Arnaud sont bien les héritiers des « Chalier », des buveurs de sang, des bêtes sauvages qui ne peuvent qu'être, Chalier était bien piémontais, étrangers à Lyon.

MAIS AU FAIT, QUI EST LE BRAVE COMMANDANT ARNAUD ?

Ce Croix-Roussien de 39 ans, marié à Antoinette Matra et père de trois enfants, est chef d'atelier et administrateur de la *Société des tisseurs*. Lors du recensement de 1866²³, il possède quatre métiers dont deux sont inoccupés. Son frère Charles, tisseur, vit aussi dans le quartier qui compte 2 508 ateliers pour 6 744 métiers et qui correspond au recrutement du 12^e bataillon de la Garde nationale. La moyenne étant de 2,7 métiers par atelier, l'atelier d'Arnaud se situe au-dessus de la moyenne de son quartier. En 1870, la situation économique n'est guère brillante, car nombreux sont parmi les inculpés les tisseurs sans emploi, tisseurs qui depuis le 11 décembre ne bénéficient plus du salaire versé par la municipalité pour être employé aux chantiers de la défense nationale, puisque ceux-ci ont été fermés²⁴. La garde nationale a dû même être appelée pour rétablir l'ordre place des Terreaux face à des ouvriers manifestant leur mécontentement.

Est-ce sa situation socio-économique au-dessus de la moyenne qui a fait élire Antoine Arnaud capitaine, puis commandant de la garde nationale, ou son goût, voire ses aptitudes, pour le commandement ? Les documents fournis par la veuve Arnaud permettent d'apporter des éléments de réponse. Il s'agit des documents Fillion²⁵, un des accusés au soir du 20 décembre. Joseph Fillion est un tisseur de 53 ans, savoyard d'origine, installé à Lyon depuis quarante-deux ans, qui vit depuis dix-sept ans rue Richan à la Croix-Rousse et possède deux métiers dont un inoccupé. Il est marié et a un fils de 17 ans²⁶. Garde national à la 7^e compagnie du 12^e bataillon, il a écrit au général de la Garde nationale du Rhône, le 16 novembre 1870, pour être dispensé, en tant qu'ancien militaire, des exercices. Le général laisse le commandant Arnaud décider. Cette demande n'a pas dû plaire à Arnaud qui le condamne, le 28 novembre, pour désobéissance, à faire de la prison. Fillion écrit alors à Arnaud en évoquant « un jugement burlesque » et le traite « d'homme de force ». Il conclut en disant « à défaut de justice, vous aurez la force du pouvoir »²⁷. Arnaud est aussi connu dans son quartier comme un homme présomptueux, voire orgueilleux²⁸, qui aurait cherché à abuser de son autorité. Son respect de l'ordre et de la hiérarchie le fait passer aux yeux des Croix-Roussiens comme un soutien des autorités, particulièrement du préfet Challemel-Lacour²⁹, à un moment où celles-ci sont dénoncées.

Un contentieux existe entre les officiers de la garde nationale, souvent les plus gros chefs d'atelier du quartier, et les tisseurs, gardes nationaux, contentieux réactivé par les tensions consécutives à la fermeture des chantiers par la municipalité, tensions qui ont amené les officiers de la garde nationale à mettre en

garde les ouvriers contestataires³⁰. Ceux-ci, souvent au chômage, se font aussi réprimander dans leurs compagnies par leurs officiers qui, eux, continuent à avoir de l'ouvrage. Inquiets face à la situation militaire qui se dégrade et à la situation économique qui n'est guère brillante, les canuts gardes nationaux, mais aussi les canuts qui ne le sont pas, et les femmes doutent des compétences militaires de leurs chefs et des autorités et s'interrogent sur leur réel attachement à la République, telle que leur imaginaire républicain la leur représente, c'est-à-dire une République sociale, celle du drapeau rouge. Peut-on aller jusqu'à avancer l'idée de lutte de classes ? Globalement non, même si cette notion peut être retenue pour une poignée d'hommes comme Truquin, Bruyas ou Deloche et est reprise, par la suite, par certains historiens marxistes comme la seule explication pour cette journée.

Quant à ce que le commandant Arnaud a dit avant d'être fusillé, l'enquête historique révèle plusieurs niveaux de mémorisation.

Ce que tout le monde a retenu dans la bouche d'Arnaud est « Vive la République ». Les autorités, non présentes sur les lieux, font de ces paroles les dernières du commandant Arnaud, car elles veulent qu'il ait dit « Vive la République »³¹, car sinon, pourquoi serait-il mort ? Pour une banale vengeance de quartier à caractère socio-économique ? L'heure étant grave et la République pas encore solidement installée, les autorités républicaines nationales, Léon Gambetta et Jules Favre, mais aussi locales, Hénon et Challemel-Lacour, qui ont été secouées par le soulèvement du 28 septembre 1870 dirigé par Bakounine et les Internationalistes lyonnais, utilisent cette mort symbolique pour réinvestir l'espace lyonnais et exorciser le mal croix-roussien, tout en imposant l'image de la

23 - ADR, 6M 217, recensement de 1866.

24 - ADR, 4M 223.

25 - ADR, 2RH 8^e division militaire ; documents fournis par la veuve Arnaud.

26 - ADR, 2RH 8^e division militaire, dossier Fillion. Il est acquitté.

27 - Voir supra note 24.

28 - Tel est l'avis de TRUQUIN (Norbert), *op. cit.*, p. 172-173, qui a eu l'occasion de le rencontrer professionnellement.

29 - *Ibidem*, p. 173.

30 - ADR, 4M 223.

31 - Gambetta, dans une lettre à Jules Favre en date du 31 décembre 1870 citée dans SIMON (R.), *op. cit.*, allait jusqu'à dire qu'il avait crié cinq fois « Vive la République » !

32 - Témoignage rapporté dans *Le Progrès* du 24 décembre 1870.

33 - ADR, 2RH 8^e division militaire, affaire Arnaud. Voir la liste des soixante dossiers en Annexe I.

34 - *Ibidem*, dossier Genoud et Burdeyron. Une lettre anonyme au juge évoque « les trois quarts de la Croix-Rousse était complice moral ».

République modérée qui est la leur. En effet, l'itinéraire de l'enterrement laïque d'Arnaud, le 22 décembre, emprunte le boulevard de la Croix-Rousse, le chemin de croix d'Arnaud, descend, via la rue Terme, vers les Terreaux et rejoint le cimetière de la Croix-Rousse par le quai St-Clair et une des montées rejoignant le plateau. Cet itinéraire est jalonné de lieux symboliques qui a pour but d'exorciser la Croix-Rousse tout en affirmant son intégration dans la ville de Lyon.

Pourtant Arnaud a crié « Vive Garibaldi », mais peu de monde s'en souvient, du moins parmi les autorités, car ce nom est celui que prononce les hommes de la salle Valentino, le nom de ce héros italien qui, avec ses chemises rouges, s'est porté au secours de la République française. Mais au fait de quelle république ? Sûrement pas celle du gouvernement de Bordeaux et encore moins celle élue en février 1871 au moment de l'instruction du procès. L'image d'Arnaud, héros républicain sauvant Marianne des griffes des rouges, perdrait, avec un tel cri, de sa brillance, si celui-ci venait à être rendu public. La mémoire officielle oublie donc ce cri.

Au dernier niveau de perception, une seule personne aurait entendu Arnaud crier : « Je prends le ciel à témoin »³². De plus un prêtre serait venu administrer les derniers sacrements au cadavre d'Arnaud gisant au Clos-Jouve, mais aurait été écarté par le garde national en faction. Cette dimension religieuse ne peut être retenue par la mémoire officielle car à l'enterrement d'Arnaud dépourvu de cérémonie religieuse, ce que beaucoup condamnent dans la primauté des Gaules, Marianne et Marie ne peuvent faire bon ménage en ces débuts de III^e République. Si Arnaud aime Marianne, il ne peut aimer Marie, tel est du moins l'avis des autorités républi-

caines. Pas de polygamie symbolique dans la République de 1870 !

Par ses trois cris, Arnaud, le canut croix-roussien malmené par ses concitoyens, confirme qu'il est républicain, patriote et catholique. N'y-a-t-il pas là le portrait-robot du héros lyonnais pour la III^e République ayant écarté le danger monarchiste et recherchant un certain consensus dans les années 1880 ?

QUI SONT LES AGRESSEURS D'ARNAUD ?

Si l'on cherche à savoir qui sont les agresseurs du commandant Arnaud, on trouve d'abord des habitants du quartier, des hommes et des femmes, surtout des tisseurs, des jeunes et des vieux, des gardes nationaux ou de simples citoyens, la plupart sans casier judiciaire. Le total des inculpés est de 107, dont 37 sont détenus et 10 en fuite. Seulement 60 dossiers d'instructions sont ouverts dont 30 pour excitation à la guerre civile, 19 pour excitation à la guerre civile et complicité d'assassinat et 11 pour excitation à la guerre civile et assassinat³³, ce qui ne représente qu'une petite minorité de la population de la Croix-Rousse et encore parmi ceux-ci, les meneurs sont peu nombreux. Cependant, les agresseurs du commandant Arnaud semblent bénéficier d'une « complicité morale »³⁴ à la Croix-Rousse, puisque presque personne n'a cherché à lui porter secours. Le tribunal militaire semble comprendre la situation exceptionnelle régnant à Lyon, car il y a seulement 12 condamnations, dont 4 à mort comme le montre l'annexe I. Les agresseurs s'en prennent-ils à Arnaud parce qu'il est chef d'atelier ? Si les habitants s'en prennent à Arnaud, ce n'est pas une simple affaire de haine de voisinage ou de jalousie sociale. La guerre inquiète et le chômage rend dispo-

nibles les habitants. Nombreux sont parmi les agresseurs désignés d'anciens ouvriers aux chantiers de défense nationale fermés début décembre 1870. De plus, les discussions de la salle Valentino et la lecture des journaux, comme *L'Antéchrist* ou *Le Drapeau rouge*, mobilisent politiquement les Croix-Roussiens et donnent du sens à leur lutte. Face à la défaite, il faut bien désigner les coupables. Arnaud, qui a la malchance d'être présent à 11 heures sur la place de la Croix-Rousse, incarne ce que ces hommes et ces femmes rejettent, l'autorité et l'ordre en place qui sont rendus responsables de tous leurs malheurs. Cette analyse n'empêche nullement l'existence de rancunes personnelles. Filion ? Deloche ? Ce dernier, un des plus excités selon tous les témoins, vient de passer, en tant que garde national de la 2^e compagnie du 12^e bataillon de la garde nationale, en conseil de discipline. N'est-ce pas pour cela qu'il crie à l'encontre d'Arnaud dans la salle Valentino : « Lâche, lâche, je te fusillerai »³⁵ ?

Ensuite, parmi les agresseurs il y a indiscutablement ceux qui depuis le 19 décembre, voire bien avant³⁶, font des réunions à la salle Valentino. Ce sont des républicains comme Ferdinand Cathenod qui déclare : « Je suis un républicain honnête »³⁷, des individus marqués par 1848 comme Marie Burnier, cette tordeuse à Lyon née en 1837 et portée en triomphe en 1848 en tant que déesse de la liberté, est la « première tricoteuse de l'endroit »³⁸, voire des « exaltés politiques » selon certaines fiches de police³⁹ comme Norbert Truquin, mais aussi des internationalistes comme Jean-Pierre Bruyas, Christophe Deloche ou André Benoit. Ces derniers, malgré l'échec de la journée du 28 septembre 1870⁴⁰, n'abandonnent pas la partie, rêvent toujours d'une république sociale et non d'une république dirigée par Monsieur Thiers,

parlent de détruire la statue de Louis XIV et évoquent Chalier ou Marat. Le 15 décembre, une affiche, signée Deloche président et Benoit assesseur, avec en-tête « République française. Liberté. Égalité. Fraternité » et « Avis aux travailleurs » appelle à une réunion publique Place Louis XVI (place Maréchal Lyautey) « pour remédier à la misère et aux maux qui accablent de plus en plus le pauvre peuple »⁴¹. Ces républicains « exaltés » ne sont qu'une infime minorité parmi les émeutiers et n'habitent pas obligatoirement la Croix-Rousse comme Bruyas qui réside rue de Marseille ou Benoit petite rue Pizay. Ce sont des républicains partisans du drapeau rouge et la république qui va fusiller les meneurs du 20 décembre et les communards les détournera d'elle pendant longtemps. Ils voient en Arnaud un « réacteur »⁴². N'a-t-il pas été avec le commandant Chavant un des responsables de la répression du 28 septembre ? Ce ne sont pas des étrangers et encore moins des traîtres à la solde des Prussiens, mais bien des nouveaux soldats de l'an II. Quand Deloche est mis en prison, on trouve dans ses papiers la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793⁴³ !

Enfin, il y a parmi les agresseurs une troisième dimension, rarement évoquée, car ignorée ou passée sous silence, les royalistes. Ceux-ci agitent les foules, quitte à payer certains Croix-Roussiens, comme l'auraient été François Paquet, 26 ans, cartonnier rue Magneval dans le 1^{er} arrondissement⁴⁴ ou Pierre Rivière, 66 ans, lui aussi cartonnier rue Saint-Georges⁴⁵ pour déstabiliser le régime républicain et restaurer la monarchie. Celui qui a été l'organisateur serait Guillaume Chol, l'homme qui a poussé la foule de la salle Valentino à crier : « À mort, fusillez-le », celui qui pousse les Croix-Roussiens au geste dramatique et impardonnable. Il a été vu dans les

35 - SIMON (R.),
op. cit.

36 - Sans remonter à la clandestinité du mouvement républicain sous l'Empire, quelques agresseurs d'Arnaud figurent parmi les prévenus suite à la proclamation par le notaire Lentillon de la République le 13 août 1870 à la Croix-Rousse. Voir DEGORGUE (Victor), « L'affaire Lentillon », *Cahiers de Rhône* 89, n° 17 et 18, 1995 et 1996, p. 63-75 et 62-72.

37 - ADR, 2RH 8^e
division militaire,
1871, dossier
Cathenod.

38 - *Idem*, dossier
Burnier.

39 - Ces fiches sont courtes mais elles indiquent à la demande du juge l'adresse, l'ancienneté dans la résidence, la profession, la moralité, la réputation, les ressources, la situation matrimoniale, mais aussi le comportement politique. La fiche de Norbert Truquin indique qu'il est un exalté politique.

40 - ADR, 2RH 8^e
division militaire,
dossier Bruyas. Une lettre anonyme du 24 décembre 1870 au juge déclare que Bruyas était sur le balcon de l'hôtel de ville le 28 septembre.

- 41 - *Idem*. semaines qui ont précédé le 20 décembre dans de nombreuses réunions tenues par les Internationalistes. Il habite rue de Bonald et est en fuite (vers Genève ?) dès le 20 décembre au soir. Dans son dossier⁴⁶, il y a un papier le présentant comme un agent du comte d'Armoncey, lui-même un henriquinquiste de premier rang⁴⁷. Une fois encore, comme en 1793, les royalistes s'immiscent dans les affaires lyonnaises. Cependant cette fois, si l'alliance s'est inversée puisqu'ils sont avec les héritiers des « Chalier » contre les modérés, leur ennemi désigné est bien toujours la République.
- 42 - TRUQUIN (Norbert), *op. cit.*, p. 173. Le jeune Boyer, ADR, 2RH 8^e division militaire, dossier Boyer, déclare lors de son audition, qu'on lui avait dit qu'Arnaud était bonapartiste !
- 43 - ADR, 2RH 8^e division militaire, dossier Deloche. Il est condamné à mort et exécuté le 23 mai 1871 à Riom.
- 44 - ADR, 2RH 8^e division militaire, 1871, dossier Paquet. Sur un papier anonyme, il est écrit « le nommé Paquet est considéré comme ayant payé pour organiser les assassinats qui devaient avoir lieu cette journée ». Il est condamné à cinq ans de réclusion.
- 45 - *Idem*, dossier Rivière. Il y est indiqué qu'une Mme Berthet accuse Rivière, qui sera acquitté, d'être l'agent de la réaction, elle croit qu'il recevait de l'argent.
- 46 - ADR, 2RH 8^e division militaire, dossier Chol. Condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.
- 47 - Ce royaliste mâconnais vivrait à Lyon, rue Saint-Dominique.

au langage utilisé. Elles amalgament « étrangers-ennemis-comploteurs ». La peur de la Révolution hante cette jeune III^e République qui, de ce fait, se méfie plus des rouges que des blancs. Toujours cette double approche, 1789 contre 1793.

Le Progrès, journal républicain local proche des autorités mais non des partisans de la république sociale, souligne le fait que les agresseurs ne peuvent être ni républicains, un républicain étant un personnage respectable et non un pauvre ignorant, ni Croix-Roussiens, le Croix-Roussien étant un vrai Lyonnais aimant le travail et l'ordre, ce qui témoigne de la mutation géopolitique de la Croix-Rousse en train de se faire au sein de l'espace lyonnais. Les meurtriers d'Arnaud ne représentent qu'une poignée de criminels et de sauvages. Joseph Benoit, à la pointe de la lutte sociale avant 1848, traite les agresseurs d'Arnaud de « furieux »⁴⁹, montrant ainsi son évolution politique.

Arnaud traite ses agresseurs de lâches, il est vrai qu'il est seul contre « tous », de traîtres, ne s'en prennent — ils pas à un défenseur de la ville en pleine guerre, de non-républicains, c'est-à-dire d'adversaires de la république telle qu'elle est contrôlée à Lyon en cette fin d'année 1870, c'est-à-dire une république modérée.

Quant aux agresseurs d'Arnaud, ils se désignent comme des héritiers de Marat — « nous ressusciterons Marat »⁵⁰ — et des sociétés populaires, ils se voient nombreux, une façon de dire que la population les soutient. Ce sont des républicains version 1793, des anticléricaux, des anti-aristos et des anti-franc-maçons. Ce rejet signifie que la franc-maçonnerie — Arnaud est membre d'une loge — est assimilée à la bourgeoisie, donc à une organisation qui opprime le peuple.

Les représentations des autorités sont assez proches de l'analyse précédente, mais sont moins violentes quant

L'histoire du brave commandant Arnaud est un événement de première importance et ce travail est loin d'en avoir fait le tour. Cette étude, pour reprendre une formule d'Alban Bensa, donne une conscience aiguë du temps court et met en lumière le poids du temps long⁵¹. Elle nous renseigne sur les tensions socio-économico-politiques régnant à Lyon en 1870 et sur son histoire politique au cours du XIX^e siècle après le choc révolutionnaire, en particulier sur la place qu'y tiennent les violences collectives⁵². On comprend pourquoi la mémoire lyonnaise et l'imaginaire collectif de la ville sont hantés, depuis 1793, par Chalier et ses héritiers. Régulièrement au cours de ce siècle, des événements rappellent aux élites et à la majorité de la population les dangers de la république sociale.

Le 20 décembre 1870, les républicains exaltés et les Internationalistes, sur fond de guerre et de défaite, essayent de rejouer la scène du 28 septembre contre la République modérée qui cherche à s'installer. Marianne la modérée est en danger car les Rouges et les Blancs ne la veulent pas : les premiers lui préfèrent Marat et les seconds Marie ! Si Marianne punit plus les Rouges que les Blancs, c'est que pour elle, et ce depuis Chalier, le danger rouge se montre à visage découvert et est, de ce fait, plus dangereux que le danger blanc qui avance masqué et heurte moins la mémoire politique de la ville de Lyon. L'assassinat d'Arnaud, par les internationalistes et les royalistes les plus ultras, est bien celui de la République.

ANNEXE I LISTE DES SOIXANTE ACCUSÉS

Accusés d'excitation à la guerre civile : 30 personnes

1 - ALBEUF Joséphine, dite Chiquette, née à Lyon en 1844, habite à la

Croix-Rousse (C.R.), dévideuse, célibataire. Acquittée.

2 - BENOIT André Clément, né à Lyon en 1844, 26 ans, habite petite rue Pizay, ancien séminariste, pas de casier judiciaire, organiste sans emploi, marié (M). Acquitté.

3 - BERNARD Geoffroy, né à Ternay (38) en 1830, habite à la C. R., tisseur (T), a travaillé aux chantiers, M, sa femme a une fille. Acquitté.

4 - BOUCHACOURT Claude.

5 - BRUYAS Jean-Pierre, né à Sablons (38) en 1818, habite rue de Marseille, balancier, a un casier judiciaire, M sans enfant. **Condamné par contumace à la déportation en enceinte fortifiée.**

6 - CHOL Guillaume, né à St-Romain en Gier (69) en 1830, habite rue de Bonald, coupeur en chaussures et ex-officier de paix à Lyon en septembre 1870, a un casier judiciaire, M. **Condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.**

7 - DÉPLACE Benoite, femme BRUN, née à la C. R. en 1842, habite à la C. R., T et femme de T, M et deux enfants. Acquittée.

8 - DESGRÉS Jacques, né à Larajasse (69) en 1827, habite à la C.R., T, M, deux enfants. Acquitté.

9 - FACE Antoine, né à St-Laurent d'Agny (69) en 1816, habite à la C. R, T, M, sans enfant. Acquitté.

10 - FÉLIX Françoise, née à Lyon en 1848, habite à la C. R., blanchisseuse, célibataire. Acquittée.

11 - FILLION Joseph, né à Bourgneuf (73) en 1817, habite à la C.R., T, M, 1 enfant. Acquitté.

12 - GALLOT Pierre, né à Lyon en 1819, habite rue Tolozan, peintre plâtrier, pas de casier judiciaire, M, 1 enfant, a travaillé aux chantiers. **Condamné à 1 mois de prison.**

48 - *Le Courrier de Lyon*, 23 décembre 1870.

49 - BENOIT (Joseph), *op. cit.*, p. 272-273.

50 - Phrase prononcée à la salle Valentino le 19 décembre par les organisateurs de la réunion. Cf. SIMON, (R.), *op. cit.*

51 - BENSA (Alban), « De la micro-histoire vers une anthropologie critique », dans (Jacques) REVEL (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard - Le Seuil, 1996, p. 57.

52 - BENOÎT (Bruno), *Entre violences collectives et mémoire des élites, l'identité politique d'une grande ville de province, Lyon, 1786-1905*, Note de synthèse pour le diplôme d'Habilitation à diriger des recherches, Université Lumière Lyon 2, 1997, 267 p.

13 - GAUTIER Achille, né à Vif (38) en 1837, habite à la C. R., T, M, pas de casier judiciaire. Acquitté.

14 - GRINAND Claude, né à Meximieux (01) en 1830, habite à la C. R., T, M sans enfant. Acquitté.

15 - GROS-DENIS Adolphe-Eugène, dit BRACK, né à Cublize (69) en 1832, habite à la C. R., journaliste et professeur, a un lourd casier judiciaire politique, M, 1 enfant. **Condamné par contumace à la déportation dans une enceinte fortifiée.**

16 - LANGARD Marie, née en Suisse en 1850, habite à la C. R., guimprière, célibataire. Acquittée.

17 - LAROCLETTE Philomène, femme BERNARD, née à St-Jean de Chevêlu (73), habite à la C. R., dévideuse, M, 1 enfant. Acquittée.

18 - MARCELLIET Joseph, né à Lyon en 1831, habite à la C. R., T, célibataire, a un casier judiciaire. Acquitté.

19 - MASSON Hippolyte, né en Isère, habite à la C. R., T, M, 2 enfants, pas de casier judiciaire. Acquitté.

20 - MULLER Jean-Baptiste, né à Lyon en 1819, habite à la C. R., T, veuf, 2 enfants. Acquitté.

21 - PERRET Jean-François, habite la C. R., T. En fuite. Acquitté.

22 - POIZAT Antoinette, femme CLUSEL, née à Lyon en 1848, habite à la C. R., employée à la cartoucherie, célibataire. Acquitté.

23 - POITRASSON Antoine, né à Lyon en 1852, habite à la C. R., T, célibataire, pas de casier judiciaire. Acquitté.

24 - PONCET Pierre Élie.

25 - RAMBERT Claude, né à St-Martin du Frene (01) en 1814, habite à la C. R., T, veuf, pas de casier judiciaire, a travaillé aux chantiers. Acquitté.

26 - RIVIÈRE Pierre-Benoit, né à Lyon en 1804, habite rue St-Georges, car-

tonnier, M, 3 enfants, pas de casier judiciaire. Acquitté.

27 - RIVOIRE Firmin, né à Lyon en 1840, habite à la C. R., T, M, 3 enfants, pas de casier judiciaire. Acquitté.

28 - SAPALY Jean-Claude, né à Lancié (69) en 1820, habite à la C. R., cordonnier, M, a travaillé aux chantiers, a un gros casier judiciaire. Acquitté.

29 - TRUQUIN Jean-Baptiste (Norbert), né à Rosières (80), habite à la C. R., T, M, 2 enfants. Acquitté.

30 - VÉRICEL André, né à Lyon en 1813, habite à la C. R., T, M, 1 enfant. Acquitté.

Liste des accusés d'excitation à la guerre civile et de complicité d'assassinat : 19 personnes

1 - ALLARD Jean, né à la C. R. en 1846, habite à la C. R., monteur de métiers, M, 2 enfants. Acquitté.

2 - BARBIER Pierre, né à Lyon en 1839, habite à la C. R., T, M, sans enfant. Acquitté.

3 - BAUSSIÈRE Jacques, né à Nîmes (30) en 1816, habite à la C. R., T, M, 3 enfants. En fuite. Acquitté.

4 - BELLOT Augustin, né à Izernore (01) en 1816, habite à la C. R., fabricant de châles, M, sans enfant. Acquitté.

5 - BOROT Joseph-Alphonse, né à Beaurepaire (38) en 1837, habite à la C. R., tulliste, célibataire, a été impliqué dans l'affaire Lentillon. Acquitté.

6 - BOURGEY François, né à la C. R. en 1851, habite à la C. R., T, célibataire. En fuite. Acquitté.

7 - BURNIER Marie, née à Ste-Foy-lès-Lyon en 1837, habite à la C. R., tordeuse, célibataire, 1 enfant. Acquittée.

8 - CATHENOD Ferdinand, né à St-Amour (39) en 1846, habite à la C. R., tailleur d'habits, célibataire. Acquitté.

9 - DELAPIERRE Claude, né à Lyon en 1840, habite la C. R., T, M, 1 enfant. Acquitté.

10 - FÉMELAT Joseph, né à Ambérieu en Bugey (01) en 1835, habite la C. R., apprêteur, M, 2 enfants, a un casier judiciaire. Acquitté.

11 - FOURNIER François, né à la C. R. en 1843, habite la C. R., écrivain public, M, sans enfant. **Condamné à 5 ans de travaux forcés.**

12 - GADOUX Joseph Benoit, dit Marius, né à la C. R. en 1841, habite à la C. R., T, célibataire, a un casier judiciaire. **Condamné à 5 ans de travaux forcés.**

13 - GADOUX, Jospheh.

14 - GENOUD Marin François, né à Lyon en 1840, habite à la C. R., T, M, 3 enfants, pas de casier judiciaire. Acquitté.

15 - LABEY François, né à Lyon en 1836, habite à la C. R., T, M, 1 enfant, pas de casier judiciaire. Acquitté.

16 - LAPLACE Pierre, né à Rumilly (74) en 1841, habite à la C. R., T, M, sans enfants, a un casier judiciaire. Acquitté.

17 - LAISSUT Pierre, né à Lyon en 1829, habite à la C. R., T, célibataire, a travaillé aux chantiers. Acquitté.

18 - PALET Jean-Baptiste, né à Villefranche (69) en 1823, habite à la C. R., menuisier, M, sans enfant, pas de casier judiciaire. Acquitté.

19 - RIGOT François, né à Veysse (38) en 1831, habite à la C. R., nautier, M, 1 enfant, pas de casier judiciaire. Acquitté.

Liste des accusés d'excitation à la guerre civile et d'assassinat : 11 personnes

1 - BALLAZ François dit BALLE, né à Arith (73) en 1850, habite à la C. R., T, célibataire. **Condamné à mort par contumace, arrêté et exécuté le 12 octobre 1871.**

2 - BOYER Émile, né à la C. R. en 1856, habite à la C. R., T, célibataire. Rendu à ses parents.

3 - BOUVERET Barthélémy, né à Tarare (69) en 1828, habite la C. R., T, M, a un casier judiciaire chargé. **Condamné à mort par contumace.**

4 - CAYROL Jean-Louis, né à Sury-le-Comtal (42) en 1840, habite la C. R., tulliste, M, 2 enfants. Acquitté.

5 - DELOCHE Christophe, né à Lyon en 1828, habite la C. R., chauffeur mécanicien, a un casier. **Condamné à mort et exécuté le 23 mai 1871.**

6 - GRAILLAT Antoine, né à Lyon en 1844, habite la C. R., ébéniste et passementier, M, sans enfant, a un casier judiciaire et a été impliqué dans l'affaire Lentillon. Acquitté.

7 - JAS Jean-Louis, né à Jallieu (38) en 1837, habite à la C. R., T, M, pas de casier judiciaire. **Condamné à mort par contumace.**

8 - LAMY Auguste, né à Paris en 1826, habite la C. R., cordonnier, M, sans enfant. Acquitté.

9 - MOREL Jean dit Jules, né à la C. R. en 1854, habite la C. R., T, célibataire, a travaillé aux chantiers, pas de casier judiciaire. **Condamné à 5 ans de travaux forcés.**

10 - PAQUET François, né à la C. R. en 1844, habite à la C. R., cartonier, M, 1 enfant, pas de casier judiciaire. **Condamné à 5 ans de réclusion.**

11 - SUQUE Jacques, né à Marcigny en 1827, habite à la C. R., T, M, sans enfant, pas de casier judiciaire. Acquitté.

Sur les 60 accusés, dont 53 hommes (88,3 %) et 7 femmes, 57 dossiers nous sont connus. 25 personnes sont nées à Lyon (43 %), 53 habitent à la Croix-Rousse (93 %) et 35 exercent une profession liée à la Fabrique (61 %).

Annexe II
Les descriptions des agresseurs du commandant Arnaud
d'après différentes sources

D'après les journaux anti-républicains	D'après les autorités	D'après <i>Le Progrès</i>	D'après le Commandant Arnaud	D'après les agresseurs eux-mêmes
<ul style="list-style-type: none"> - des Apaches et des Comanches - une infime minorité - des amis des Prussiens - des clubistes des mauvais jours de la 1^{re} Révolution - une cohue d'hommes, de femmes et d'enfants - des complices de l'étranger - des masses dépravées - des hommes pervers - des bêtes fauves - quelques agitateurs de bas étage - des ultra-démocrates - des partisans du drapeau rouge - des barbares - des hommes d'une crasse ignorance et d'une infime valeur - des hommes aux appétits brutaux et désordonnés 	<ul style="list-style-type: none"> - des révolutionnaires - des malfaiteurs - qui n'appartiennent à aucun parti - des étrangers et des ennemis de la France - des hommes aux mobiles inavoués - des perturbateurs - des comploteurs de l'Internationale 	<ul style="list-style-type: none"> - une centaine de sauvages - des agitateurs peu nombreux - des non-républicains même s'ils se le disent - des non Croix-Roussiens car toute la Croix-Rousse flétrit l'attentat - des représentants d'une partie du peuple, la plus malheureuse et la plus ignorante - des criminels 	<ul style="list-style-type: none"> - des pillleurs - des traîtres - de lâches assassins - des non-républicains 	<ul style="list-style-type: none"> - des républicains - des héritiers de Marat - des partisans de la collectivisation - contre les canailles du gouvernement - contre le jésuites, les prêtres et les aristocrates - des anti-francs maçons - nous sommes 10 000